Nous débutons en soulignant que l’amélioration de condition féminine a été très lente et n’a vraiment débuté qu’il y a une centaine d’années  *(1924 : baccalauréat unique pour filles et garçons ; 1944 : droit de vote et éligibilité ; 1965 : droit d’exercer une profession et d’ouvrir un compte en banque sans l’autorisation du mari ; 1967 : loi autorisant la contraception ; 1970 : droit à l’IVG ; 2000 : 1ère loi sur la parité en politique ; votre relatif aux violences faites aux femmes….)*

Nous avons souligné ensuite les 5 points faibles de la condition féminine : le salaire ; la profession ; les responsabilités ; la violence et la précarité.

Cette soirée se voulait festive et elle le fut avec l’intervention d’un groupe de danseuses rwandaises venues nous présenter des danses de leur pays, nous avons pu finir en nous essayant à quelques pas de danse avec elles autour d’un buffet de gâteaux que nous avions préparés ! Quel beau moment de convivialité et de « vivre ensemble » !

Chantal Baudry